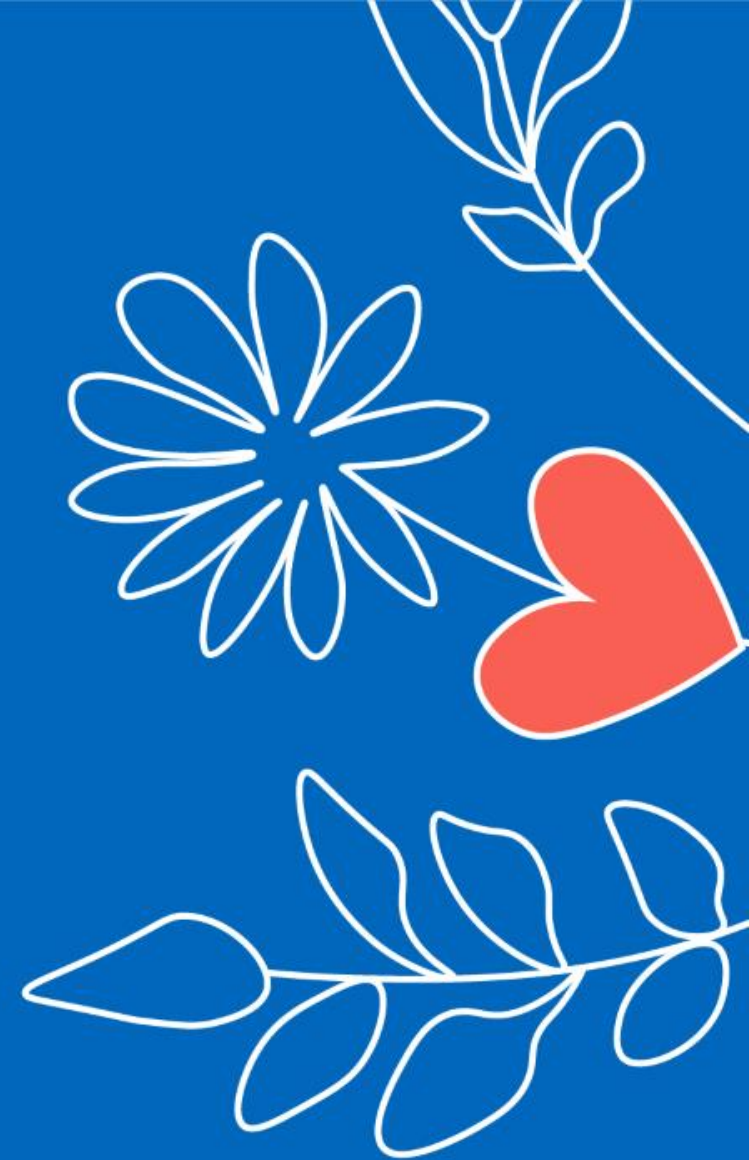


Mars 2025

CAPSULE EXPRESS RSIPA

Cotation : Handicap



Pour que votre
humanité
s'exprime pleinement

Québec 

Qu'est-ce que le handicap?



- Le handicap est le désavantage social résultant d'une déficience ou d'une incapacité.
- Il présente l'écart entre la performance ou l'état d'un individu et la norme du groupe auquel il appartient.
- Une incapacité non compensée par l'utilisation de ressources humaines suffisantes constitue un handicap.

Comment identifier le handicap?

- Lorsque l'on cote une incapacité dans le SMAF/ SMAF-Social, RSIPA vous posera cette question :

HANDICAP *

Actuellement, l'usager a les ressources humaines (aide ou surveillance en qualité et en quantité) pour combler cette incapacité ?

☐ Oui

☐ Partiellement

☐ Non

- Trois réponses sont possibles : oui, partiellement, non.

Réponse #1 : OUI

- Si l'utilisateur a toutes les ressources HUMAINES nécessaires pour combler son incapacité, nous allons répondre « OUI » à la question.
 - Par exemple : monsieur a besoin d'aide pour couper ses ongles d'orteil, il présente donc une incapacité (-2). Sa fille l'aide à le faire, une fois par semaine, donc la réponse sera « Oui », car il a les ressources humaines pour compenser son incapacité.

Score d'incapacité **-1**

HANDICAP *

Actuellement, l'utilisateur a les ressources humaines (aide ou surveillance en qualité et en quantité) pour combler cette incapacité ?

☒ Oui
☐ Partiellement
☐ Non

Liste des ressources humaines disponibles *

Stabilité des ressources *

Dans les 3 à 4 prochaines semaines, il est prévisible que les ressources :

☐ ☐ Diminuent
☐ ☐ Augmentent
☐ ☐ Demeurent stables
☐ ☐ Ne s'applique pas

Réponse #1 : OUI

- Par la suite, l'évaluateur devra choisir une ou plusieurs ressources humaines qui combleront l'incapacité :



ATTENTION :

On documente les ressources humaines présentes lors de l'évaluation, pas celles que nous allons mettre en place suite à celle-ci.

Évaluation globale | Sélection de ressources humaines

Famille, personne significative

- ☐ Conjoint (e)
- ☐ Enfants
- ☐ Fratrie
- ☐ Nièce, neveu
- ☐ Cousin, cousine
- ☐ Oncle, tante
- ☐ Belle-fille, gendre

- ☐ Belle-sœur, beau-frère
- ☐ Père, mère, beau-père, belle-mère
- ☐ Petits-enfants, arrière-petits-enfants
- ☐ Grands-parents
- ☐ Voisin
- ☐ Colocataire
- ☐ Ami (e)

Auxiliaire familiale

- ☐ Auxiliaire familiale établissement réseau
- ☐ Auxiliaire familiale agence privée

Préposé aux bénéficiaires

- ☐ Préposé établissement réseau
- ☐ Préposé agence privée
- ☐ Préposé établissement privé

Infirmière

- ☐ Infirmière établissement réseau
- ☐ Infirmière agence privée
- ☐ Infirmière établissement privé
- ☐ Infirmière auxiliaire établissement réseau
- ☐ Infirmière auxiliaire agence privée
- ☐ Infirmière auxiliaire établissement privé

Représentant légal

- ☐ Représentant temporaire
- ☐ Assistant au majeur
- ☐ Conseiller au majeur
- ☐ Mandataire
- ☐ Tutelle
- ☐ Tutelle privée
- ☐ Tutelle publique

Autres intervenants

- ☐ Gestionnaire de cas
- ☐ Inhalothérapeute
- ☐ Intervenant social
- ☐ Intervenant en milieu du travail/emploi

- ☐ Intervenant en milieu scolaire
- ☐ Intervenant en réadaptation
- ☐ Intervenant pivot
- ☐ Autre intervenant (établissement réseau)

Autre

- ☐ Bénévoles
- ☐ Employé CES (chèque emploi service)
- ☐ Employé EESAD (entreprise d'économie sociale à domicile)
- ☐ Chien d'assistance / chien-guide
- ☐ Employé d'un autre programme d'allocation directe (SAF, RAPA, SISAD)

- ☐ Employé de l'organisme communautaire
- ☐ Responsable d'un milieu de vie
- ☐ Autre (ressource privée)
- ☐ Autre (établissement réseau)

Approuver

Annuler

Réponse #2 : Partiellement

- Nous allons indiquer partiellement lorsque l'incapacité n'est pas comblée entièrement par les ressources humaines en place.
 - Par exemple : madame a besoin d'aide pour manger, mais sa fille travaille toute la journée.

HANDICAP *

Actuellement, l'usager a les ressources humaines (aide ou surveillance en qualité et en quantité) pour combler cette incapacité ?

☐ Oui

☒ Partiellement

☐ Non

Pourquoi les ressources ne combler pas l'incapacité ? *

☐ Qualité

☐ Quantité

Préciser *

200 caractères maximum

Liste des ressources humaines disponibles *

Stabilité des ressources *

Dans les 3 à 4 prochaines semaines, il est prévisible que les ressources :

☐ Diminuent

☐ Augmentent

☐ Demeurent stables

☐ Ne s'applique pas

La précision sera obligatoire : expliquer la lacune de la ressource (qualité et/ou quantité).

- L'évaluateur devra se positionner sur comment la ressource humaine ne répond que partiellement à l'incapacité : quantité ou qualité.

Réponse #2 : Partiellement

Qualité ou Quantité?

- L'évaluateur indique que la ressource humaine compense partiellement en qualité quand le soin n'est pas fait avec qualité.
 - Par exemple : madame a besoin d'aide pour se nourrir, sa fille l'aide à tous les repas, mais le fait brusquement et ne lui laisse pas le temps de bien s'alimenter.
- L'évaluateur indique que la ressource humaine compense partiellement la quantité quand le soin n'est pas fait en quantité suffisante.
 - Par exemple : madame a besoin d'aide pour se nourrir, sa fille l'aide, mais comme elle travaille toute la journée, elle ne peut que s'occuper du souper.
- L'évaluateur indique que la ressource humaine compense partiellement en qualité et quantité quand les deux critères ne sont pas adéquats.
 - Par exemple : madame a besoin d'aide pour se nourrir, sa fille travaille toute la journée, donc elle ne fait que le souper, mais lors de ces moments, elle le fait brusquement et avec rapidité, ne laissant pas le temps à madame d'être alimentée correctement.

Réponse #3 : NON

- Si l'usager n'a AUCUNE ressource humaine pour l'aider à compenser son incapacité, l'évaluateur doit écrire « Non » à la question du handicap.
 - Par exemple : madame a besoin d'aide pour faire sa lessive, mais personne n'est disponible pour le faire.
- Aucune autre question ne sera posée par la suite.

Score d'incapacité

-1

HANDICAP *

Actuellement, l'usager a les ressources humaines (aide ou surveillance en qualité et en quantité) pour combler cette incapacité ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement
- ☒ Non

La stabilité de la ressource

Lorsque l'évaluateur identifie une ressource, il devra se positionner sur la stabilité de la ou des ressources humaines en place.

Ce dernier se questionne; « *Dans les 3 à 4 prochaines semaines, il est prévisible que les ressources* » :

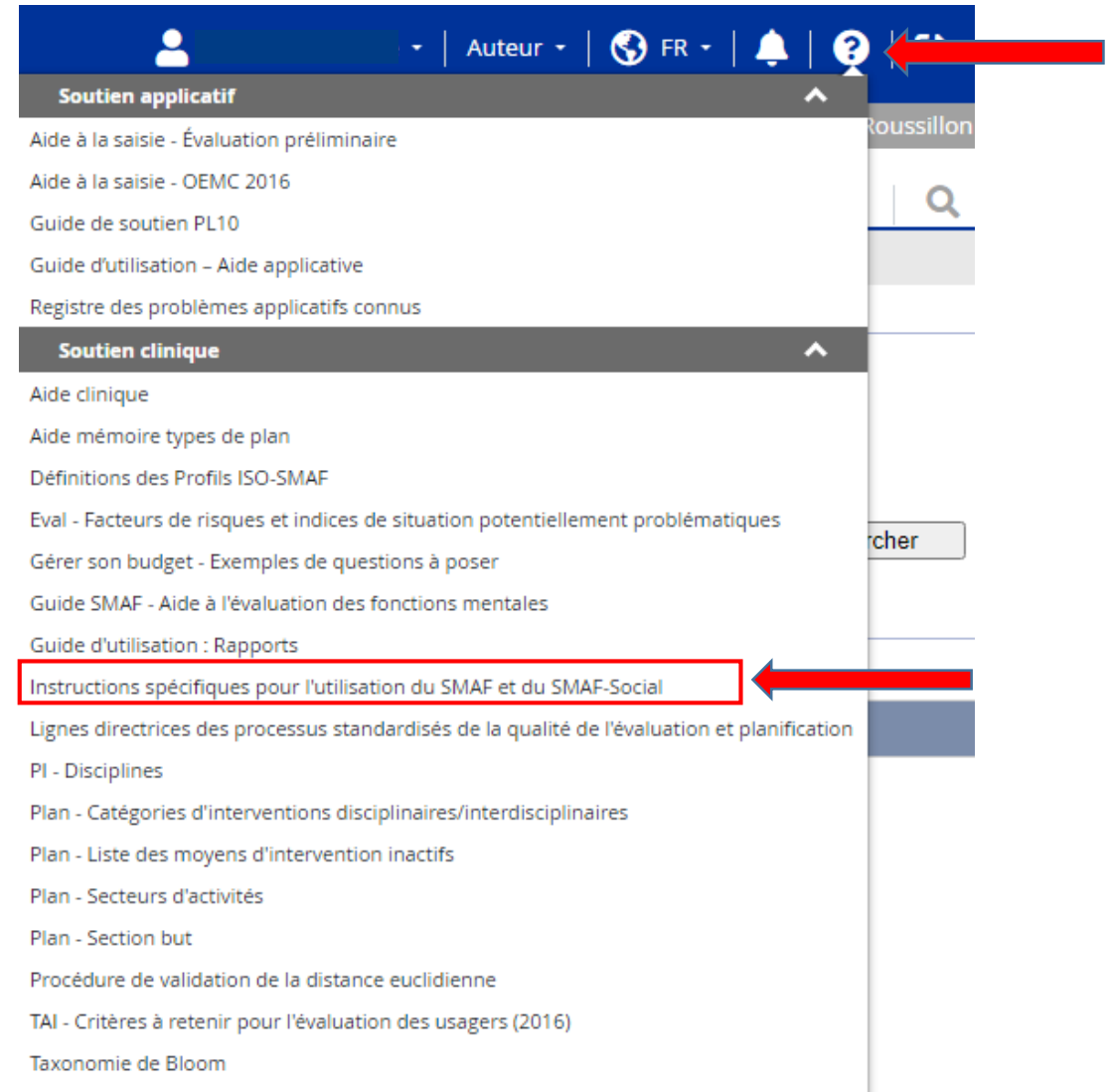
- Diminuent
 - Par exemple : l'aidante aura une opération dans 2 semaines et sera en convalescence, donc ne peut continuer son rôle.
- Augmentent
 - Par exemple : L'aidant sera à la retraite à partir de la semaine prochaine, donc il sera en mesure d'aider sa mère davantage.
- Demeurent stables
 - Aucun changement prévu dans les 3 à 4 semaines.
- Ne s'applique pas
 - On le voit quand la ressource est l'utilisateur lui-même.

Stabilité des ressources *

Dans les 3 à 4 prochaines semaines, il est prévisible que les ressources :

- ☐ ☐ - Diminuent
- ☐ ☐ + Augmentent
- ☐ ☐ ■ Demeurent stables
- ☐ ☐ NA Ne s'applique pas

- Dans les instructions spécifiques, à chacun des items du SMAF/SMAF-Social, vous avez des explications pour vous aider à l'identifier.



Les commentaires, ça fait toute la différence!

En présence d'une difficulté ou incapacité, le commentaire est essentiel.

- L'évaluateur complète la section « commentaires » :
 - Afin de justifier le choix de sa cotation (observation et jugement clinique);
 - Afin d'apporter des informations utiles pour l'élaboration d'une stratégie d'intervention (ajuster l'offre de services en fonction des besoins de la personne) et en vue d'une réévaluation.

ATTENTION : NE PAS RÉÉCRIRE LES ÉLÉMENTS DÉJÀ DOCUMENTÉS.



Des questions pour RSIPA?

Vos ressources :

- Agent multiplicateur de votre équipe
- Spécialiste en activités cliniques RSIPA : Christelle Gagnon-Beaudry
Contact par Teams ou courriel (plus facile et rapide)
Cellulaire : 514-265-4694
- Page intranet *Solution RSIPA*
[Solution RSIPA | Intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest](#)

Mars 2025

MERCI ! BONNE CONTINUITÉ !

